

g r e c

Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques

association loi 1901

Au GREC, il s'agit de réaliser des premiers films originaux, singuliers, s'éloignant des schémas classiques de la narration. Films de recherches, essais personnels et expérimentaux, tentatives narratives innovantes, expression d'un style, d'un univers intérieur, expression d'une identité créatrice émergente.

Les scénarios/projets proposés doivent s'inspirer des courants de pensée, des mouvements artistiques qui traversent la peinture, la musique, le théâtre, la littérature, la danse. Documentaires, fictions, animations, sur pellicule ou en vidéo... tous les genres et les formats sont admis.

La durée des films proposés ne pourra pas dépasser 15 minutes si le film est tourné en pellicule. Les films dépassant 15 minutes devront être tournés en vidéo. Les jurés apprécieront la qualité et la présentation du dossier qui comptera environ vingt pages avec, éventuellement, une iconographie, qui permettra une visualisation particulière du sujet traité ou du traitement envisagé.

La subvention 2010 est d'un montant de 17 000 euros maximum. Les films sont produits par le GREC selon un règlement précis et dans le cadre de la production associative. Les films sont réalisés librement sans demande d'autorisation de tournage auprès du CNC. Les réalisateurs choisissent en accord avec la direction du GREC leurs techniciens, leurs comédiens. Les réalisateurs doivent prendre en charge le devis de leur film sous le contrôle de la direction de production du GREC.

Ces films sont réalisés sans but commercial. Leur statut non-commercial leur permet d'être achetés par les réseaux de télévision, de participer aux festivals et aux différents systèmes de diffusion (Agence du Court-métrage, édition DVD...). Les réalisateurs perçoivent contractuellement 50% des recettes dégagées par le film. Le film doit être produit avec la subvention et les éventuelles participations des collectivités territoriales et des différentes institutions qui soutiennent la production de court-métrage, hors subvention directe du CNC.

Les projets doivent être présentés au G.R.E.C. par les seuls auteurs réalisateurs qui ne doivent pas avoir signé de contrat d'auteur les liant à des sociétés de production cinématographique. Ces films sont produits exclusivement par le GREC.

Ils bénéficieront d'une aide particulière à la musique de film originale, offerte par la SACEM. En outre, toutes les industries techniques du cinéma et de l'audiovisuel soutiennent par des aides spécifiques les films produits par le GREC.

3 Collèges de 6 membres chacun se réunissent 3 fois par an pour lire les 350 dossiers reçus et en faire la sélection. Les 3 Collèges sont souverains dans leurs décisions.

JURY
au choix du candidat

Collège A

Dominique BRARD	réalisatrice
Dorothée BRIAND	coordinatrice collège au cinéma
Cédric DELOCHE	ingénieur son
Roland N'GUYEN	chargé de programmation France 3
Laurence PLON	direction de la communication, Cinémathèque Française
Charlotte VINCENT	productrice

Collège B

Sylvie BRENET	directrice de production
Emmanuel CHAUMET	producteur
Héliel CISTERNE	réalisateur
Catherine FOUSSADIER	scénariste
Grzegorz TOMCZAK	réalisateur
Jean-Claude TAKI	réalisateur

Collège C

Anne GRANGE	productrice
Marie-Anne GUÉRIN	enseignante et critique
Michèle HUMBERT	enseignante et critique
Aymeric DE LASTENS	critique cinématographique
Emmanuel SALINGER	réalisateur, comédien
Chantal SOYER	ancienne responsable du CNAP

Suppléants des Collèges de lecture

Patric CHIHA	réalisateur
Catherine ERMAKOFF	scénariste, enseignante
Lila GRAFFIN	productrice
Anja HESS	réalisatrice et enseignante
François PRODROMIDES	dramaturge
Katell QUILLÉVÉRÉ	réalisatrice
Pascale THIRODE	réalisatrice
Cécile VARGAFTIG	scénariste
Thomas ORDONNEAU	distributeur, producteur
Angela TERRAIL	réalisatrice
Jean BRESCHAND	réalisateur
Clara GELLER-ELALOUF	réalisatrice

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier doit être relié et adressé au secrétariat du G.R.E.C., 14 rue Alexandre Parodi 75010 PARIS

- en 7 exemplaires
- par courrier
- dactylographié, d'un format classique (21x29,7)
- le choix du Collège de lecture doit y être clairement indiqué (A, B ou C)

L'administration reçoit les dossiers en permanence, les centralise et les transmet aux membres des Collèges de lecture. Les dates de réunion ne sont pas communiquées.

Il est conseillé aux candidats d'envoyer leur dossier dès qu'il est prêt. Du jour du dépôt du dossier aux délibérations du Collège de lecture, le délai peut être d'un ou de plusieurs mois, un maximum de 30 projets étant examiné par réunion.

Le dossier doit comporter dans l'ordre :

- l'attestation ci-jointe dûment complétée et signée
- un synopsis
- une note d'intention de 1 ou 2 pages donnant des indications sur le traitement cinématographique. Ces précisions peuvent concerner la mise en image, le traitement filmique et les moyens techniques envisagés (son, montage, éléments de mise en scène, utilisation d'archives etc.)
- un scénario développé n'excédant pas une quinzaine de pages
- une liste technique de vos besoins (durée du film fini, nombre de jours de tournage, pellicule, format, couleur/noir & blanc, durée du montage, déplacements, indication des décors, travail sonore, etc.)
- un Curriculum Vitae
- l'indication du choix du collège de lecture (A ou B ou C)

La décision du Jury vous est transmise par courrier non motivé, immédiatement après les délibérations. Un projet refusé par un collège ne peut être représenté à un autre collège.

Le G.R.E.C. n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et n'est pas tenu de les restituer. Il est donc recommandé d'en garder une copie.

Toute question particulière est examinée par le Conseil d'Administration du G.R.E.C., et un représentant de chacun des 3 Collèges. La décision est prise à l'unanimité.

G.R.E.C.

Présidente : Cécile Vargaftig

Vice-Président : Jean Breschand

Délégué Général : François Barat

Direction de la Production : Alice Beckmann

Administration Comptable : Anne Marie Leduc

Assistants de Production : Marcello Cavagna, Joanna Sitkowska

Aide Comptable : Mohamed Baïzid

Chargée de diffusion : Marie-Anne Campos

Trésorier : Paul Tugayé

Secrétaire général : Bernard Jubard

Liste des membres

Xavier d'Arthuys, Danielle Arbid, Philippe Avril, Dominique Brard, Sylvie Brenet, Jean Breschand, Emmanuel Chaumet, Catherine Ermakoff, Mario Fanfani, Catherine Foussadier, Marianne Fricheau, Michka Gorki, Anne Grange, Marie Anne Guérin, Michèle Humbert, Bernard Jubard, Flore Kosinetz, Anne Luthaud, Laurence Plon, Pierre Primetens, Alexandra Rojo, Emmanuel Salinger, Jacques Sapiega, Chantal Steinberg, Grzegorz Tomczak, Paul Tugayé, Cécile Vargaftig, Charlotte Vincent, Clément Zablocki.

Administration :

du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h
(il est recommandé de téléphoner avant de se déplacer)

14 rue Alexandre Parodi
75010 Paris
Tel. 01 44 89 99 99
E-mail. info@grec-info.com
www.grec-info.com

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS

**- LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSENTÉS PAR LES AUTEURS-
REALISATEURS, LES FILMS D'ECOLE ET LES FILMS SOUTENUS PAR UNE
SOCIETE DE PRODUCTION NE SONT PAS ADMIS.**

- UN PROJET REFUSÉ NE PEUT ETRE REPRESENTÉ.

- LES RESULTATS SONT COMMUNIQUÉS UNIQUEMENT PAR COURRIER.

**- LE PROJET NE DOIT PAS ÊTRE DÉPOSÉ SIMULTANÉMENT AU GREC ET
AU CNC.**

ATTESTATION

Je / Nous soussigné (e) (s),

Nom.....

Prénom.....

auteur (s) du projet de film de court métrage intitulé :

.....
.....

Certifie (ions) que ledit projet :

- n'a pas été déposé au CNC en même temps qu'au GREC ;
- n'a pas le soutien d'un producteur ;
- n'a pas fait l'objet d'un début de réalisation avant que l'avis de la commission de lecture n'ait été émis.

Pour mon dossier je choisis le collège de lecture :

A, le

Signature (s) auteur(s)